



## **Assemblée Générale de l'AVIVO Genève**

**Jeudi 24 septembre 2020**

**Au Palladium avec masques et mesures de précaution sanitaires.**

### **Rapport d'activité du président pour l'année 2019**

Nous sommes déjà presque en octobre pour la tenue de notre assemblée générale qui était préparée et prévue pour le 12 mars de cette année. Nous connaissons tous les raisons du report de cette assemblée ! Nous sommes en train de vivre une situation que nous n'aurions même jamais pu imaginer ! La pandémie du coronavirus nous entraîne nous et presque l'ensemble du monde depuis ce printemps dans une succession de situations incroyables, et des conditions de vie non seulement inimaginables, mais personne ne connaît la sortie, si sortie il y aura !

Pour l'heure nous allons ensemble faire le point de la situation de notre association et du rôle de l'AVIVO. Plus que jamais on pense aux mots de Gramsci : il faut savoir lier l'optimisme de l'action au pessimisme de la raison. Je pense aussi à Churchill, lui qui disait d'un pessimiste : ce n'est qu'un optimiste bien informé !

Nous aurons ensemble l'occasion de repenser à cette situation, mais une chose doit être claire : il n'est pas question de céder au pessimisme, de baisser les bras, d'abandonner les luttes, mais bien au contraire, d'agir ensemble pour sortir de cette situation, ce qui implique aussi le respect des mesures de sécurité que nous connaissons tous maintenant.

Au cours de l'année 2019, l'AVIVO a été très active et est intervenue sur de nombreux dossiers sociaux, mais a aussi maintenu contre vents et marées y compris dans nos propres rangs ses activités de voyages et de loisirs et de vivre ensemble et cela dans des conditions pas toujours faciles.

S'il fallait prendre un élément marquant de cette année 2019, c'est la première fois depuis que je suis à la présidence, que nous avons réussi à présenter des comptes positifs ! Depuis des années nous avons pris de multiples mesures souvent douloureuses comme le licenciement d'employées de nos services, tout simplement parce qu'après la période de la constituante, la fin de ses revenus nous a plongés dans les déficits. Nos efforts nous ont permis de rééquilibrer nos comptes. Un legs très important d'un de nos membres et le soutien de la Ville de Genève après la suppression de la subvention de l'Etat nous permettent enfin d'être plus optimistes pour les années à venir.

Une nouvelle fois durant l'année 2019, l'AVIVO est intervenue sur énormément de sujets, notamment ceux qui ont été traités aux chambres fédérales concernant les domaines aussi sensibles pour nous que les assurances sociales, les retraites et les prestations complémentaires. Il est indispensable de se tenir au courant des

décisions prises par les parlements cantonaux, les chambres fédérales ou le Conseil fédéral pour être prêts à réagir. Je pense principalement à l'AVS, mais aussi aux logements, aux assurances sociales et aux prestations complémentaires.

Dans le cadre de la réforme 2020, l'AVIVO a conduit une bataille difficile, car l'objet lui-même était très complexe avec plus d'une cinquantaine de lois concernées. Les débats et la présentation de cette réforme 2020 dans les médias auront été pour nous une campagne très difficile.

En effet, il n'est pas évident de faire comprendre à la population l'importance des dossiers traités durant une campagne de votations. Car ils ne concernent pas seulement les sujets principaux tels que l'augmentation de l'âge de la retraite des femmes, de la TVA, de la baisse des rentes, mais la réforme 2020 était un ensemble d'une cinquantaine de lois et règlements d'application ! Toute une série de sujets qui concernent directement les conditions de vie des retraités et futures retraités. Sur ces sujets, nous avons trop peu de possibilités d'intervenir et de débattre.

Si on fait un bilan de cette campagne sur la réforme 2020, de nombreuses personnes pensent encore aujourd'hui que nous n'avons pas pris la bonne décision, en luttant contre la réforme 2020.

Je rappelle seulement à quoi le peuple suisse a échappé en votant NON à cette réforme :

- La baisse de 12% des futures rentes du 2<sup>ème</sup> pilier suite aux nouvelles baisses du taux de conversion.
- Une nouvelle hausse de l'âge de la retraite des femmes avec 1,21 milliards d'économie imposées sur le dos de ces dernières.
- 110 millions d'économie encore sur le dos des femmes avec la profonde injustice de leur faire payer une année de plus de cotisations AVS qui n'auraient pas été prises en compte pour le calcul de leurs rentes !
- Le versement aléatoire d'une prime de 70 F aux seuls futurs retraités qui auront cotisé au minimum durant 44 ans et qui ne touchent pas de prestations complémentaires ! Ces primes auraient été puisées dans le compte AVS et versées pour « compenser » des baisses de rente du 2<sup>ème</sup> pilier de plus de 300 F par mois !
- Des contrôles et mesures financières drastiques contre l'AVS, alors que c'est le 2<sup>ème</sup> pilier qui est en crise, pour lequel aucune mesure de contrôle n'a été prévue dans la réforme 2020 !
- De nouvelles hausses de la TVA pour financer l'AVS, alors que depuis l'adoption par le peuple en 1999 d'un point de TVA pour l'AVS, 17% de ces recettes nouvelles ont en fait été versées directement dans les caisses de la Confédération soit plus de 500 millions par année ! Faites-le compte !
- Et enfin une question cruciale : l'acceptation du projet de réforme 2020 aurait signifié la fin de l'universalité de l'AVS, par l'introduction de l'individualisation et de la flexibilisation des rentes AVS, ce qui aurait conduit à des dérapages

des principes solidaires de l'AVS au profit des rentes du 2<sup>ème</sup> pilier et introduit une pérennisation des fragiles prestations complémentaires.

Et ce n'est pas tout ! Mais cela est largement suffisant pour justifier le rejet de la réforme 2020 !

Les problèmes principaux liés au 2<sup>ème</sup> pilier n'auraient pas été réglés par cette réforme 2020. Je pense au système des cotisations du 2<sup>ème</sup> pilier qui font plus que doubler selon l'âge. Une anomalie responsable de nombreuses pertes d'emplois et provoque un très grand nombre de chômeurs âgés de plus de 45 ans ! Une situation qui est en grande partie la conséquence de ces cotisations qui augmentent avec l'âge : 7% jusqu'à 34 ans, puis 10% et 15% dès 45 ans, et 18% dès 55 ans.

Soit des charges sociales qui sont plus que doublées ! Ce problème n'aurait pas été réglé avec la réforme 2020, pas plus que les écarts considérables entre les retraites des femmes et des hommes, alors que le splitting a permis de réduire considérablement les écarts entre les rentes AVS des femmes et des hommes.

Rien non plus sur le contrôle de la gestion des caisses de pension ainsi que de leurs avoirs. Avec en plus le maintien du système absurde de la capitalisation qui est maintenant l'équivalent, voire plus, que le PIB. Plus de 700 milliards de francs qui sont placés par le 2<sup>ème</sup> pilier et dont personne n'est en mesure de contrôler véritablement la gestion. Et c'est sur les revenus de ces placements estimés à 5% en moyenne que repose le financement des retraites du 2<sup>ème</sup> pilier. Cela devient plus que compliqué, voire impossible avec les intérêts négatifs ! La Suisse reste le seul pays au monde avec une capitalisation pareille du 2<sup>ème</sup> pilier.

Aux Chambres fédérales, ce ne sont pas les assurances que l'on va contrôler mais bien les assurés et les malades !

Il y a quelques années une dame avait été suivie par un détective privé jusque chez elle dans sa sphère privée. Un détective mandaté et payé par son assurance. Cette personne a fait recours au Tribunal européen des droits de l'homme qui lui a donné gain de cause.

Depuis lors, les Chambres fédérales ont voté docilement un changement de loi pour donner une base légale pour la surveillance des assurés. L'art 43a de cette loi précise : *"L'assureur peut observer secrètement un assuré et effectuer des enregistrements visuels et sonores..."*. Cette loi a passé aux Chambres fédérales et au Conseil national. Un référendum a été lancé, mais hélas le peuple a docilement approuvé ces lois permettant de contrôler les malades ; les malades, pas les caisses maladie et les assureurs !

L'AVIVO n'a bien sûr pas soutenu les fraudeurs aux assurances, mais à ce jour plus d'un tiers des surveillances se sont révélées sans fondement ! Et il est tout aussi important de préserver la sphère privée des assurés. L'AVIVO a soutenu le référendum.

Autre problème concernant les prestations complémentaires, le Conseil fédéral a proposé de réduire les prestations complémentaires pour un montant de 300 millions de francs. Le Conseil des Etats a corrigé ces coupes jugées trop élevées en les

réduisant à 200 millions. Mais ensuite une très large majorité du Conseil national a porté allègrement ces coupes à 661 millions.

Si on fait le détail de tout ce qui sera coupé dans les prestations complémentaires, l'accès aux prestations complémentaires deviendra encore beaucoup plus difficile. Les plus touchés par des baisses de prestations seront les enfants, les personnes âgées, les subventions pour les logements. En effet, ces prestations pourront encore être abaissées de 10 % de plus par les cantons.

Il faudra avoir 10 ans de présence et de cotisations payées en Suisse pour avoir accès aux prestations complémentaires. Les familles devront aussi se serrer la ceinture, car les montants destinés à couvrir les besoins vitaux des enfants en bas âge seront réduits. Idem pour les chômeurs.

Durant des années la Confédération était attentive aux prestations complémentaires, car elles étaient à sa charge. Lors de la 8<sup>ème</sup> révision de l'AVS, dernière révision qui a permis d'augmenter les rentes AVS de manière conséquente, et par conséquence d'alléger les charges des prestations complémentaires versées par la Confédération sans baisser les revenus des bénéficiaires.

Depuis, ce n'est plus la Confédération qui prend en charge les prestations complémentaires. Ces compétences ont été transférées aux cantons et communes qui ont la désormais responsabilité de les payer ! La Confédération n'a donc plus aucun intérêt à augmenter les rentes AVS en vue de diminuer les prestations complémentaires.

Mais plus grave encore : des coupes financières sont imposées aux cantons et aux communes par la Confédération, et certains cantons n'ont aucun scrupule pour diminuer les rentes. Le canton de Genève fait même mieux, il garde dans les caisses de l'Etat une partie des sommes versées par la Confédération pour le paiement des subsides maladies et des prestations complémentaires !

Les coupes de 661 millions ont été votées par une très large majorité du Conseil national dont 7 élus genevois. Sur 11 élus ; seuls 4 du PS et des Verts se sont opposés à cette baisse drastique des prestations complémentaires de 661 millions. PLR, UDC, PDC et MCG ont tous accepté cette nouvelle loi au Conseil national.

Pendant ce temps, la dernière étude de l'Office des statistiques sur la pauvreté nous apprend que la pauvreté se développe en Suisse ; 615'000 personnes sont au-dessous du seuil minimum de pauvreté, dont 140'000 qui exercent pourtant une activité professionnelle.

Voilà autant de raisons, et il en existe malheureusement encore beaucoup d'autres, la liste serait hélas bien trop longue pour justifier les luttes conduites par l'AVIVO et la nécessité de travailler dans le domaine social de façon importante et efficace.

Pour l'AVIVO la priorité reste les luttes en faveur de de l'AVS, pilier principal des assurances sociales de notre pays, mais aussi en faveur des caisses maladie, du droit au logement et des conditions de vie en général.

En ce qui concerne les activités de l'AVIVO-Genève nous participons bien sûr aux activités de l'AVIVO-Suisse qui va fêter ses 70 ans d'activités ce printemps.

Pour mieux illustrer et présenter nos activités, les responsables des services vous présenteront leurs rapports d'activités sur les finances, l'administration, le journal, ainsi que sur l'office social et le service des loisirs et des voyages, sans oublier nos nouvelles activités !

Je profite de l'occasion pour remercier l'ensemble de nos bénévoles et de nos membres. Sans vous et votre participation active, il ne serait pas possible à l'AVIVO d'assurer une présence aussi active et efficace au service de la cause sociale et à l'AVIVO d'être présente dans le domaine des activités de loisirs et de la culture.

Je vous remercie pour votre attention et de votre soutien.

Jean Spielmann  
Rapport pour 2019